

Médecins pas apathiques antipathiques à l'apatite

Dre Émilie Fournier md
Dre Ouanessa Younsi md

Médecins œuvrant à Sept-Îles, les auteurs écrivent en leur nom personnel.

Tandis que le Québec déchire chemises et voiles concernant l'éventuelle charte des valeurs québécoises, le projet de Mine Arnaud à Sept-Îles, et les audiences en cours du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), passent inévitablement sous le radar politique. Pourtant ce projet de mine d'apatite (minerais servant à la production de fertilisant) suscite de vives inquiétudes au plan environnemental et médical.

Ce projet est la plus importante mine à ciel ouvert en milieu habité au Québec: près de deux fois plus grande que celle ayant balaféré Malartic, soit l'équivalent d'environ 4700 terrains de football. La fosse envisagée se situe à moins d'un kilomètre des premières résidences et à sept kilomètres du centre-ville. Si ce n'était que cela! La source principale d'eau potable de Sept-Îles se trouve également à proximité du site prévu. Sans compter que l'effluent minier, en moyenne de 15 à 20 millions de litres par jour, sera rejeté par un ruisseau se déversant dans la baie de Sept-Îles. Aucune étude d'impact n'a d'ailleurs été faite pour cette baie.

Comme médecins, notre principale préoccupation demeure la santé de la population. En cela, l'analyse de l'Association Canadienne des Médecins pour l'Environnement (ACME) confirme nos craintes. Dr Éric Notebaert, professeur agrégé à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et membre de l'ACME, évalue que « [c]haque année, la population serait exposée à des tonnes de contaminants atmosphériques, dont des poussières fines contenant des métaux, métalloïdes et silice cristalline. Or, il est maintenant clairement démontré que les poussières fines ont un impact majeur sur la santé, essentiellement sur les systèmes respiratoires, cardiaques, et sur le développement des enfants. Elles augmentent également les taux de cancer et de morbidité ». Sept-Îles a déjà un taux de cancer du poumon parmi les plus élevés au Québec. Souhaitons-nous vraiment avoir la palme?

En tout cas, nous serons en lice pour celle de la pollution sonore. L'évaluation proposée par Mine Arnaud évoque des niveaux de décibels au-dessus des normes québécoises de jour comme de nuit. Et l'étude d'impact n'évoque pas les conséquences du dynamitage sur l'ambiance sonore et la santé. Bonjour anxiété et insomnie. Ceci n'est pas sans rappeler la situation de Malartic, où un tiers des citoyens a déclaré souffrir de détresse psychologique, comparativement à 22% avant le projet minier.

Nous doutons aussi que Mine Arnaud soit en mesure de réagir à la survenue de certains risques majeurs (ex: écoulement des eaux de surface). La province se relève difficilement de la tragédie de Lac Mégantic. Sept-Îles lutte aujourd'hui contre le déversement de mazout lourd d'une des minières dans sa baie. Combien d'autres urgences environnementales faudra-t-il avant que le gouvernement ne mette un frein à la cession de notre environnement et de notre santé à des multinationales étrangères? Ce pays est-il donc le nôtre?

Nous aimerions nous fier au gouvernement du Québec, mais comment faire confiance à l'état, juge et partie dans ce dossier? En effet, le site internet de Mine Arnaud mentionne « un

partenariat entre deux leaders »: la société norvégienne Yara International ASA et la société d'État Investissement Québec. Angloissant.

Le projet de Mine Arnaud nous apparaît inacceptable aux plans environnemental et humain. Aucun intérêt économique, surtout mesuré selon le prix de marché de l'apatite, ne devrait avoir préséance sur la santé de la population. Nous conjurons le gouvernement du Québec de mettre un terme à ce projet. Sortons de l'apatite, et de l'apathie.